

# Un million pour une alimentation plus saine à l'école

## Plus de 200 écoles bénéficieront d'un subside

**U**ne alimentation équilibrée, durable, saine, à prix réduit et privilégiant de préférence les produits locaux dans les écoles fondamentales. La ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (cdH) libère un petit million d'euros (970.000 € pour être précis) pour une vague de projets à mener dès la rentrée scolaire de septembre prochain. Elle vient de signer la circulaire qui va partir dans toutes les écoles. Plus de 200 d'entre elles peuvent espérer bénéficier de ce coup de pouce.

Le souhait de la ministre, dans cette mise à jour du cahier spécial des charges pour les cantines scolaires, est donc d'y inclure davantage d'éléments en lien avec une alimentation saine tout en diminuant le coût que cela peut représenter pour les familles. « Les hautes écoles de diététique ont participé à ce travail en amont », explique-t-elle. « Nous souhaitons relancer un appel à projets étendu en matière d'alimentation équilibrée et durable. Un volet sera prévu pour les écoles disposant d'une cantine. L'objectif consiste à les accompagner afin d'améliorer qualitativement les choix alimentaires. » L'appel à projets repose en effet

**végétarien,  
favoriser les  
produits bio, etc.**

sur deux volets. Afin d'assurer un environnement alimentaire de qualité et de développer des projets, l'outil « Qu'y a-t-il au menu à l'école ? » de l'ASBL Question santé propose de se concerter sur les besoins et les priorités pour identifier le(s) levier(s) générateur(s) d'un changement durable. La démarche vise à mettre en place un projet porté par l'ensemble de l'école. Elle doit également aboutir à des réalisations concrètes, sur une période de deux années scolaires en matière d'alimentation durable, saine, équilibrée, à prix réduit et privilégiant de préférence les produits locaux.

Des exemples de réalisations concrètes ? La création d'un potager à l'école, le développement d'une distribution gratuite de soupe, la sensibilisation des parents à l'alimentation saine, la mise en place de fontaines à eau. Une petite centaine d'écoles peuvent espérer un soutien financier pouvant aller jusqu'à 6.000 €. Le second volet de l'appel à projets propose aux écoles disposant d'une cantine de bénéficier d'un accompagnement réalisé par des

opérateurs extérieurs reconnus afin de renforcer la durabilité des repas, de proposer un menu végétarien, de favoriser l'utilisation de produits bio et/ou locaux, d'améliorer la prise en compte des allergènes ou encore de renforcer l'hygiène et la sécurité alimentaire.

### CELA BOUGE DANS LES CANTINES

Les écoles intéressées devront choisir l'un de ces axes de travail. Un soutien financier de maximum 3.000 € permettra de couvrir les frais de partenariat avec les opérateurs extérieurs. Vu que le subside global est de 440.000 €, ce sont donc près de 150 écoles qui peuvent espérer être ici lauréates. Le cabinet de la ministre insiste sur le dernier rapport de l'Agence pour la sécurité alimentaire (Afsca) qui relève que le pourcentage de cantines scolaires obtenant de bons résultats est passé de 66 % à 80 % en deux ans. « Pour comprendre cette amélioration, il faut préciser que la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Afsca ont organisé des journées de formation destinées aux responsables de cuisine et aux cuisiniers d'écoles ainsi que des journées d'information pour les chefs d'établissement. Cela bouge bien dans les écoles autour de l'hygiène et d'une alimentation saine. Les formations vont recommencer, en octobre et en novembre. » ●

**DIDIER SWYSEN**

**Proposer un menu**

**Autres projets : éducation à la citoyenneté et ...****Lutte contre le (cyber)harcèlement**

Les écoles auront de la lecture la semaine prochaine, puisque la ministre leur enverra aussi d'autres appels à projets. Pas question d'alimentation cette fois, mais de citoyenneté et de lutte contre le (cyber)harcèlement. Dans le cadre de la lutte contre le (cyber)harcèlement entre élèves, trois axes de travail sont proposés afin de mettre en place des dispositifs concrets de prévention et de prise en charge. Le premier offre la possibilité d'organiser la formation des élèves de primaire et de secondaire à la médiation par les pairs, ce qui permet de résoudre

les conflits (soutien financier de maximum 3.000 €). Le second vise à soutenir, pour les écoles primaires et secondaires, des activités de sensibilisation ou de prévention (soutien de 1.500 €). Le troisième soutient la mobilisation des élèves du secondaire (maximum 1.000 €).

Par ailleurs, seront aussi subsidiés (maximum 5.000 €) des projets qui veulent éduquer à la citoyenneté et à la démocratie, lutter contre le racisme et les stéréotypes, développer le « mieux vivre ensemble », etc. ●

**D.SW.**